



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2014-2015

AT/vg

P.V. PETI 22

Commission des Pétitions

Procès-verbal de la réunion du 15 juin 2015

Ordre du jour :

1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 24 avril et 11 mai 2015
2. Suivi des pétitions
3. Divers

*

Présents : M. Guy Arendt, Mme Nancy Arendt, M. Alex Bodry remplaçant M. Marc Angel, Mme Taina Bofferding remplaçant Mme Cécile Hemmen, M. Gusty Graas, M. Max Hahn, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Martine Hansen, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis, M. Marco Schank, M. Roberto Traversini, M. David Wagner

Mme Anne Tescher, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Marc Angel, Mme Cécile Hemmen

*

Présidence : M. Marco Schank, Président de la Commission

*

1. **Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 24 avril et 11 mai 2015**

Les projets de procès-verbal repris ci-dessus sont adoptés à l'unanimité.

2. **Suivi des pétitions**

Nouvelles demandes de pétition publique

Demande de pétition publique 508 - Pour la généralisation du tiers payant pour toutes les visites et interventions médicales

Dépôt : le 05.06.2015

Pétitionnaire : Cyril Perrichon

En présence de la pétition 412 - Système du "Tiers Payant" pour tout le secteur médical, déposée le 22.07.2014, la Commission retient qu'il y a lieu d'appliquer l'article 155bis (3) du Règlement de la Chambre dit que « Une pétition publique introduite sur le site Internet de la Chambre ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction conformément au paragraphe 2. »

Sous réserve de l'accord de la Conférence des Présidents le pétitionnaire sera informé qu'il pourra introduire sa demande au plus tôt le 23 juillet 2015.

Demande de pétition publique 509 - Stop au roaming

Dépôt : le 08.06.2015

Pétitionnaire: Stefano Botta

La Commission donne un avis favorable quant à la recevabilité de la demande de pétition publique 509.

Demande de pétition publique 510 - Referendum: Neiwahle fir Lëtzebuerg

Dépôt : 08.06.2015

Pétitionnaire: Flavio Menei

La Commission donne un avis favorable quant à la recevabilité de la demande de pétition publique 510.

Demande de pétition publique 511 - Haaptsprooch: Lëtzebuergesch Sprooch

Dépôt : 09.06.2015

Pétitionnaire: Carlo Bretz

En présence de la pétition publique 482 - Recht op Lëtzebuenger Sprooch, déposée le 01.02.2015, la Commission décide d'appliquer l'article 155bis (3) du Règlement de la Chambre.

Sous réserve de l'accord de la Conférence des Présidents le pétitionnaire sera informé qu'il pourra introduire sa demande au plus tôt le 2 février 2016.

Pétitions ordinaires

Pétition 512 – Contre le harcèlement moral (mobbing)

Pétition 491 - Instauration d'une législation définissant clairement les devoirs de toute organisation par rapport à la prévention de mobbing/harcèlement moral sur le lieu de travail, ainsi que la détection et gestion efficace de cas de "mobbing".

La pétition publique 491 n'ayant pas atteint le seuil de 4.500 signatures, son auteur a demandé d'en poursuivre l'instruction sous le régime d'une pétition ordinaire.

En présence d'un sujet similaire, les deux pétitions 491 et 512 seront conjointement soumises au Ministre du Travail en vue d'une prise de position.

Validation du nombre de signatures et demande sur l'opportunité de poursuivre

l'instruction d'une demande de pétition publique

Pétition 504 - POUR LE REMBOURSEMENT DU LECTEUR DE GLUCOSE EN CONTINU POUR LES PATIENTS INSULINO-DEPENDANTS

La Commission valide les signatures de la pétition sous rubrique (nombre de signatures valides : 1.519 ; nombre de signatures supprimées : 21) et demandera à la pétitionnaire de signaler, dans le délai d'un mois, si elle juge utile de poursuivre l'instruction de sa pétition reclassée en pétition ordinaire.

Prise de position d'une pétitionnaire

Pétition 316 - Pour une planète sans pesticides

Suite à l'entrée en vigueur de la loi la loi du 19 décembre 2014 relative aux produits phytopharmaceutiques et à la prise de position gouvernementale, la pétitionnaire estime que les nouvelles dispositions légales sont insuffisantes.

Constatant qu'elle a épuisé tous les moyens dont elle dispose pour intervenir en faveur de la pétitionnaire, la Commission décide de clôturer l'instruction de la pétition.

Prise de position du Gouvernement

Pétition 474 – Für die Abschaffung der Steuerbegünstigung von Dieseltreibstoff

La prise de position de la Ministre de l'Environnement du 08.06.2015 sera transmise au pétitionnaire. A défaut de réaction du pétitionnaire dans un délai de deux mois, l'instruction de la pétition sera considérée comme étant close.

Pétition publique 483 contre le Règlement grand-ducal « ouverture de chasse pour l'année cynégétique 2015/16 »

Les pétitionnaires seront informés des suites qui seront réservées à la pétition sous rubrique (voir lettre en annexe).

3. Divers

Aucun point divers n'a été abordé.

Luxembourg, le 25 juin 2015

Le Secrétaire-administrateur,
Anne Tescher

Le Président,
Marco Schank